

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Shredder oil**

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Date de délivrance 07.04.2015

Date de révision 11.08.2020

**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit Shredder oil

N° article L03000000115

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Groupe de produits Produits spécialisés

Usages identifiés comme pertinents  
SU0-1 Autre activité liée à la fabrication de produits chimiques  
PC19 Intermédiaire  
PROC5 Mélange par procédé discontinu pour la formulation des préparations et des articles (plusieurs stades et/ou contact important)  
ERC8A Large utilisation dispersive en intérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Distributeur**

Nom de société Kleinmann GmbH

Adresse postale Am Trieb 13

Code postal D-72820

Ville Sonnenbuehl

Pays Allemagne

Numéro de téléphone +49(0)7128/9292-15

Fax +49(0)7128/9292-415

E-mail [chemie@kleinmann.net](mailto:chemie@kleinmann.net)

Site Internet <http://www.kleinmann.net>

Entreprise n° DE 146 487 950

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

Description: 8-12, Mo.-Fr. +49(0)7128/9292-15

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Propriétés dangereuses de la substance/du mélange

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

Informations supplémentaires relatives à la classification

Le produit ne est pas classé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Autres informations d'étiquetage (CLP)

N'est pas soumis à un étiquetage obligatoire.

### 2.3. Autres dangers

Impact sur la santé

Peut provoquer une légère irritation des yeux.  
Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

Effets environnementaux

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Observations relatives aux composants

Ne contient pas de composants classifiés. Contiens:  
White mineral oil

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Équipement de protection personnel recommandé pour le personnel de premiers secours

Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus

Aucun symptôme spécifique noté.

Symptômes et effets différés

Aucun effet connu à long terme.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations

En cas de perte de conscience : Appelez immédiatement un docteur / une ambulance. Veuillez présenter cette fiche de sécurité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

L'eau pulvérisée, la poudre ou le dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

Ce produit est ininflammable. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Monoxyde de carbone (CO) , Dioxyde de carbone (CO2) . .

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

Procédures de lutte contre l'incendie

Respecter les instructions en cas d'incendie de la société. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées. Éviter de respirer les vapeurs du feu.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter le contact avec les yeux. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.  
En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de sciure de bois ou similaires. Après l'absorption, nettoyer avec une matière épurant l'huile.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

Voir sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation d'huiles nébulisées.
--------------	--

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.
----------	---

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1. 2.
--------------------------------	--

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### DNEL / PNEC

Inventaire des mesures de gestion des risques humains	Données insuffisantes.
---	------------------------

Inventaire des mesures de gestion des risques environnementaux	Données insuffisantes.
--	------------------------

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Aucune prescription particulière.
---	-----------------------------------

#### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	En cas d'utilisation normale, une protection oculaire n'est pas nécessaire.
------------------------------	---

#### Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée	Dans des conditions d'utilisation normales, le port de gants n'est généralement pas requis.
--	---

#### Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau	Aucune prescription particulière.
---	-----------------------------------

#### Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à	Conditions normales d'utilisation, aucune protection respiratoire.
--------------------------------------	--

#### Risques thermiques

Risques thermiques	Aucun spécifique.
--------------------	-------------------

#### Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Suave.
Seuil olfactif	Commentaires: Pas pertinent.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Pas pertinent.  Statut: En solution aqueuse Commentaires: Pas pertinent.
Point / intervalle de fusion	Valeur: -12 °C
Point d'ébullition	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: 257 °C
Taux d'évaporation	Commentaires: Pas pertinent.
Limite d'explosivité	Commentaires: Pas pertinent.
Pression de vapeur	Valeur: < 0,1 hPa Température: 20 °C
Densité de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: 0,87 g/cm <sup>3</sup> Température: 15 °C
Densité volumique	Commentaires: Pas pertinent.
Solubilité	Commentaires: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/ eau	Valeur: > 3,5
Combustion spontanée	Commentaires: Pas pertinent.
Température de décomposition	Commentaires: Aucunes informations notées.
Viscosité	Valeur: 90 mm <sup>2</sup> /s Méthode: ASTM D 7042 Température: 40 °C
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

### 9.2. Autres informations

#### Autres propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques    Aucunes informations notées.



Ingestion	L'ingestion peut causer irritation du tractus gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.
Sensibilisation	Pas d'indication de sensibilisation cutanée ou respiratoire.
Mutagénicité	Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.
Cancérogénicité, autres informations	Pas d'indication de cancérogénicité.
Toxicité pour la reproduction	Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Pas d'indication de danger par aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité	Le danger pour l'environnement que présente le produit est considéré comme limité.
-------------	--

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Not readily biodegradable (OECD).
--	-----------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
-----------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
----------	---

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
------------------------------------	--

### 12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires	Aucune.
--	---------

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
	Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.
Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé	Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 130205 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale Classé déchet dangereux: Non
Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 130205 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale Classé déchet dangereux: Non
Autres informations	Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit. Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Commentaires	Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID).
--------------	---

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

### 14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin	No
---------------------	----

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas pertinent.
---	----------------

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations sur l'étiquette	Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Le produit n'est pas classifié.
Législation et réglementation	Code du travail - Quatrième partie, Livre Ier, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils relatifs à la formation	Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont signalées par des lignes verticales dans la marge de gauche.
Version	3
Préparée par	MP